



PREFECTURE DORDOGNE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 3 - JANVIER 2013

SOMMAIRE

Administration territoriale de la Dordogne

Agence Régionale de la Santé

Arrêté N °2013015-0005 - décision du 15 janvier 2013 portant fixation de la dotation globale de soins pour l'année 2013 et les tarifs journaliers de soins applicables au centre d'accueil de jour sarlat- la- caneda 1

Unité Territoriale de la Dordogne de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi d'Aquitaine

Décision - Décision relative à la localisation et à la délimitation des sections d'inspection du travail - UT Direccte Dordogne 3

Décision du 15 JAN. 2013

Portant fixation de la dotation globale de soins pour
l'année 2013 et les tarifs journaliers de soins applicables à

CENTRE D'ACCUEIL DE JOUR

SARLAT-LA-CANEDA

**Le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé d'Aquitaine**

VU le code de l'action sociale et des familles, et notamment le livre III,

VU le code de la santé publique, et notamment la quatrième partie,

VU le code de la sécurité sociale, et notamment le livre I,

VU la loi n° 2011-1906 du 21 décembre 2011 de financement de la Sécurité Sociale pour l'année 2012,

VU la publication au Journal Officiel n°0111 du 12 mai 2012 de la décision du 27 avril 2012 fixant pour 2012 le montant des dotations régionales limitatives mentionnées à l'article L. 314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles et fixant les montants des crédits prévisionnels de fonctionnement mentionnés à l'article L. 314-3-4 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

VU la circulaire n° DGCS/5C/DSS/1A/2012/148 du 5 avril 2012 relative aux orientations de l'exercice 2012 pour la campagne budgétaire des établissements et services médico-sociaux accueillant des personnes handicapées et des personnes âgées,

VU les propositions budgétaires 2012 transmises par l'établissement,

DECIDE

ARTICLE PREMIER -

Pour l'exercice budgétaire 2013, et à titre transitoire dans l'attente de l'application des modalités de la campagne budgétaire à venir, la dotation globale de soins de CENTRE D'ACCUEIL DE JOUR situé à SARLAT-LA-CANEDA

(N° Finess 240014274) s'élève à 132 140,84 € , et se décompose comme suit :

- 132 140,84 € pour l'accueil de jour,

La fraction forfaitaire égale, en application de l'article R314-111 du code de l'Action Sociale et des Familles, au douzième de la dotation globale de soins, est égale à :

- 11 011,74 € pour l'accueil de jour,

ARTICLE 2 -

Tout recours contre la présente décision doit parvenir au secrétariat du Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale à Bordeaux situé à la Cour administrative d'appel de Bordeaux, 17 Cours de Verdun, 33074 BORDEAUX Cedex, dans le délai franc d'un mois à compter de la date de sa notification pour les personnes et organismes auxquels elle a été notifiée, ou à compter de la date de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture du département d'implantation de la structure.

ARTICLE 3 -

Une copie de la présente décision sera notifiée à l'établissement concerné.

ARTICLE 4 -

La Directrice Générale Adjointe de l'Agence Régionale de Santé d'Aquitaine et le Directeur de la Délégation Territoriale de la Dordogne sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au Recueil des actes administratifs de la préfecture de la Dordogne.

Fait à Bordeaux, le 15 JAN 2013
Pour le Directeur Général
de l'ARS d'Aquitaine,
Par délégué,

La Directrice de la santé publique
et de l'offre médico-sociale,



Fabienne RABAU



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère du travail, de l'emploi
De la formation professionnelle et du dialogue social

Direction régionale
des entreprises, de la
concurrence, de la
consommation,
du travail et de l'emploi
Aquitaine

Directe Aquitaine

Direction

Immeuble "Le Prisme"
19, Rue Marguerite Crauste
33074 BORDEAUX CEDEX

& 05.56.99.96.00

☎ 05.56.99.96.69

DECISION RELATIVE A LA LOCALISATION ET A LA DELIMITATION DES SECTIONS D'INSPECTION DU TRAVAIL DE LA REGION AQUITAINE

Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région AQUITAINE,

VU le code du travail notamment ses articles R.8122-3 et R.8122-4,

VU l'arrêté interministériel du 23 juillet 2009 portant création et répartition de sections d'inspection du travail,

VU le décret n° 3009-1377 du 10 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi,

VU la décision relative à la localisation et à la délimitation des sections d'inspection du travail de la région d'Aquitaine en date du 6 novembre 2012,

DECIDE

Article 1 : La région AQUITAINE comprend 36 sections d'inspection du travail dont une section interdépartementale sur les départements des Landes et des Pyrénées Atlantiques.

Article 2 : La présente décision annule et remplace, uniquement pour l'Unité Territoriale de la Dordogne, la délimitation définie le 6 novembre 2012.

Article 3: La directrice du travail, responsable de l'unité territoriale du département de la Dordogne est chargée de l'application de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture du département de la Dordogne.

Fait à Bordeaux, le 16 janvier 2013

Le Directeur régional des entreprises,
de la concurrence, de la consommation,
du travail et de l'emploi Aquitaine


Serge LOPEZ

Pour le département de la Dordogne

SECTION 1

Localisation :

La section 1 est localisée au n° 2, rue de la Cité 24000 PERIGUEUX.

Délimitation :

La section 1 contrôle l'application de la législation du travail dans les entreprises, établissements, agences et activités situés sur les territoires suivants :

- Communes de Champcevinel, Château Lévêque, Chancelade et Marsac sur l'Isle,
- Cantons de Brantôme, Bussière Badil, Champagnac de Belair, Jumihac le Grand, Lanouaille, Mareuil, Montagrier, Montpon Ménéstérol, Mussidan, Neuvic sur l'Isle, Nontron, Ribérac, Saint Astier, Saint Aulaye, Saint Pardoux la Rivière, Savignac les Eglises, Thiviers, Verteillac,

▪ Périgueux, rues mentionnées ci-dessous :

15E TIRAILLEURS ALGERIENS (RUE)
50^{ème} RGT D'INFANTERIE (AV DU)
ABIME (RUE DE L')
ABIME PROLONGEE (RUE DE L')
ACACIAS (RUE DES)
AGONAC (RTE D')
ALARY (RUE)
ALSACE LORRAINE (RUE)
AMPERE (BD)
AMPHITHEATRE (RUE DE L')
ANCIEN EVECHE (RUE)
ANGOULEME (RTE D')
APPRENTIS (RUE DES)
AQUEDOC (RUE DE L')
AQUITAINE (ALL D')
ARAGO (RUE)
ARC (AV JEANNE D')
ARENES (BD DES)
ASSOCIATION (RUE DE L')
ATELIERS (RUE DES)
BACHARETIE (RUE)
BADINTER (ESPLANADE ROBERT)
BALZAC (RUE)
BARBUSSE (AV HENRI)
BARNALIER (RUE ROGER)
BARRIERE (RUE LUCIEN)
BART (RUE JEAN)
BAS TOULON
BASCH (RUE VICTOR)
BEAULIEU (IMPASSE DE)
BEAULIEU (RUE DE)
BEAUPUY
BEAUPUY (AV GENERAL)
BEAUPUY (CHE DE)
BEAURONNE (RUE DE LA)
BELEYME (PL)
BELEYME (RUE)
BELLEVUE (RUE)
BERT (RUE PAUL) - N°71 à 73 et N°84 à 92
BIRON (RUE)
BLAISE PASCAL (RUE)
BLANC (RUE LOUIS)
BODIN (RUE)
BOËTIE (RUE DE LA)
BORIE PETIT (ROUTE DE)
BRAILLE (IMP LOUIS)

BRAILLE (RUE LOUIS)
BRANTOME (RUE PIERRE)
BUGEAUD (CASERNE)
CALMETTE (RUE DU DOCTEUR)
CAP BLANC
CAP BLANC (CHEMIN DE)
CARNOT (RUE)
CASERNES (RUE DES)
CAVAIGNAC (AV)
CHALET (RUE DES)
CHAMPCEVINEL (ANC RTE DE)
CHANZY (RUE)
CHATEAU L EVEQUE (ANC RTE DE)
CHATELOU (IMP DU)
CHATELOU (RUE DU)
CHILLAUD (RUE)
CITE (PL DE LA)
CITE (PONT DE LA)
CITE (RUE DE LA)
CLAVEILLE (BD ALBERT)
CLOS CHASSAING
CLOS CHASSAING (RUE)
CLUZEAU (RUE DU)
COLIGNY (RUE)
COMBE (RUE EMILE)
COMBE DES DAMES (RUE)
COTEAU (RUE DU)
COUBERTIN (IMPASSE PIERRE DE)
COUBERTIN (RUE PIERRE DE)
COURIER (RUE PAUL LOUIS)
CRONSTADT (RUE DE)
CROUSILLE (SQ AMEDEE DE LA)
CURIE (RUE PIERRE)
DE LATTRE DE TASSIGNY (AV MAL)
DEPOT (RUE DU)
DESSALES (RUE LEON)
DU GUESCLIN (RUE BERTRAND)
EBERENTZ (RUE MARGUERITE)
ECUREUILS (ALLEE DES)
EGLISE CHARLES (RUE DE L')
EMPRISE SNCF (LD)
ENTREPRENEURS (RUE DES)
FAURE (IMP GASTON)
FAURE (RUE ANDRE)

FERRY (RUE JULES)
FEUTRES DU TOULON (CHE DES)
FLAMMARION (RUE CAMILLE)
FORGERONS (RUE DES)
FORQUENOT (RUE)
FOURNIER LACHARMIE (RUE)
FOURS A CHAUX (RUE DES)
GADAUD (RUE ANTOINE)
GAILLARD (RUE DU DOCTEUR)
GAMBETTA (RUE)
GLADIATEURS (RUE DES)
GOUR DE L'ARCHE (LE)
GOUR DE L'ARCHE (PLACE DU)
GOURSAT DIT SEM (RUE GEORGES)
GRENADIERE (IMPASSE DE LA)
GRENADIERE (LA)
GUENA (PL YVES)
GUILLIER (RUE ERNEST)
GUYNEMER (RUE)
GYMNASE (RUE DU)
HUGO (RUE VICTOR)
HUIT MAI (RUE DU)
ICARIE (RUE)
IZARDS (RUE DES)
JACOBINS (RUE DES)
JARDIN PUBLIC (RUE DU)
JARDINERIE (RUE DE LA)
JARDINS OUVRIERS (RUE DES)
JAURES (LES)
JAURES (SQ JEAN)
JEAN SECRET (RUE)
KLEBER (RUE)
LA FAYETTE (RUE)
LAFAYETTE (IMPASSE)
LAFON (RUE JACQUES EMILE)
LAGRANGE CHANCEL (RUE)
LAJUGIE (RUE DU DOYEN)
LAMARTINE (RUE)
LANNEMAJOU (RUE JEAN)
LANXADE (ROND POINT PIERRE)
LECLERC (PL GENERAL)
LEDRU ROLLIN (RUE)
LESTIN (RUE RENE)
LILAS (RUE DES)
LOUCHEUR (IMP)
LOUCHEUR (RUE)

MAGNE (PL LOUIS)
MAISON NEUVE (CHE DE)
MALEVILLE (RUE)
MARCEAU (AV)
MARECHAL JUIN (AV. DU) – N°1
à 109 et N° 2 à 92
MAUROIS (PL ANDRE)
MAZIERAS (RUE ALPHEE)
MAZY (RUE PAUL)
METZ (RUE DE)
MICHELET (IMPASSE)
MICHELET (RUE)
MIE (RUE LOUIS)
MIRABEAU (RUE)
MOBILES DE COULMIERS (RUE DES)
MONZIE (CHE DE LA)
MONZIE (LA)
MOULIN NEUF (RUE DU)
MUSSET (RUE ALFRED DE)
NOZIERE (RUE GILBERT ET CLAUDE)
PAGES (RUE JEAN)
PALAIS DE JUSTICE
PAPIN (RUE DENIS)
PARC (RUE DU)
PAROT (IMPASSE PHILIPPE)
PARROT (RUE PHILIPPE)
PASCAL (BD)
PASCAL (IMP BLAISE)
PASTEUR (RUE)
PECHEURS (RUE DES)

PESTOUR (RUE ALBERT)
PETIT RESERVOIR (RUE DU)
PEYRONNET (RUE DES FRERES)
PLUMANCY (PL)
POMPIDOU (AV GEORGES)
POT AU LAIT (RUE DU)
PRAIRIES (RUE DES)
PRIVAT (ALL GILBERT)
PRIVAT (RUE GILBERT)
PUEBLA (RUE)
PUGNET (RUE PIERRE)
PUYROUSSEAU (BD DU)
QUATRE SEPTEMBRE (RUE DU)
RAUDIER (RUE RAYMOND)
REMPARTS (RUE DES)
RETRAITES (RUE DES)
ROLPHIE (RUE DE LA)
ROMAINE (RUE)
ROMANET (RUE EMILE)
RONGIERAS (RUE FRANCIS)
ROOSEVELT (PL DU
PRESIDENT)
ROULLAND (RUE MICHEL)
RUGBY (RUE DU)
SAINT ASTIER (RUE DE)
SAINT ETIENNE (RUE)
SAINT GERVAIS (RUE)
SAINT MARTIN (PL)
SAINT SIMON (RUE)
SAINTE MARIE (RUE)

SAINTE URSULE (RUE)
SALTEGOURDE (PLAINE DE)
SALTGOURDE (CHE DE)
SEBASTOPOL (RUE DE)
SEMARD (RUE PIERRE)
SEVENE (RUE)
SIREY (RUE)
SOLFERINO (RUE)
SOURCE (RUE DE LA)
SPORTS (RUE DES)
STRASBOURG (RUE DE)
TENNIS (RUE DU)
TERME ST SICAIRE (RUE DU)
TERRASSES (RUE DES)
THEATRE (ESPLANADE DU)
THIERS (RUE)
TOULON (PLACE DU)
TRARIEUX (RUE LUDOVIC)
TUNIS (RUE DE)
TURENNE (RUE)
VALLON (RUE DU)
VARSOVIE (RUE DE)
VELODROME (RUE DU)
VERDUN (PLACE DE)
VEYNASSIERES (LES)
VICTORIA (RUE)
VIEILLES BOUCHERIES (RUE DES)
VOIE DES STADES
WILSON (RUE DU PRESIDENT)

La section 1 contrôle également, sur l'ensemble du département de la Dordogne, l'application de la législation du travail dans les entreprises, établissements, agences et activités qui suivent :

- LA POSTE à l'exception de PHIL@POSTE à Boulazac
- LA BANQUE POSTALE.

Sur l'emprise de la section 1, le contrôle de l'application de la législation du travail dans les professions agricoles définies à l'article L 717-1 du Code Rural et dans l'industrie agro-alimentaire est assuré par la section 4, spécialisée en agriculture et agroalimentaire.

SECTION 2

Localisation :

La section 2 est localisée au n° 2, rue de la Cité 24000 PERIGUEUX.

Délimitation :

La section 2 contrôle l'application de la législation du travail dans les entreprises, établissements, agences et activités situés sur les territoires suivants :

- Communes de Coulounieix-Chamiers,
- Cantons de Bergerac, Eymet, Issigeac, Lalinde, la Force, Sainte Alèvre, Saint Pierre de Chignac à l'exception de rues de Boulazac affectées à la Section 3, Sigoules, Vélignes, Vergt, Villambard, Villefranche de Lonchat,

Périgueux, rues mentionnées ci-dessous :

8 MAI 1945 (PL DU)
26^{ème} RGT D'INFANTERIE (RUE)

ANDRE EYMARD (RUE)
BAC (RUE DU)

BASSIN (BRETTELLE DU)
BASSIN (IMPASSE DU)

BASSIN (RUE DU)
 BAYARD (RUE LE)
 BERNARD (RUE CLAUDE)
 BERT (RUE PAUL) – N°1 à 69 et
 N° 2 à 82
 BERTRAN DE BORN (BD)
 BONVOISIN (PASSAGE)
 BONVOISIN (RUE)
 BORDAS (RUE)
 CAMPNIAC (IMP DE)
 CAMPNIAC (RUE DE)
 CANAL (PROMENADE DU)
 CHAIS (RUE DES)
 CITE DE CAMPNIAC
 CLERGERIE (RUE GENERAL)
 CLERMONT DE PILES (RUE)
 COLLINES (RUE DES)
 COURBET (RUE)
 DEPECHES (RUE DES)
 DEUX PONTS (RUE DES)
 DOUMER (RUE PAUL)
 DUPUY (RUE FERDINAND)
 DURAND (RPT CHARLES)
 ENTREPOT (RUE DE L')
 FAYARD (RUE HERVE)

FEAUX (RUE MAURICE)
 FELIX (IMP LEON)
 FELIX (RUE LEON)
 FENELON (CRS)
 FONT CLAUDE (RUE)
 FONT LAURIERE (RUE)
 FRANCHEVILLE (PL)
 HALAGE (CHE DE)
 HARDY (RUE MICHEL)
 JAY DE BEAUFORT (AV)
 JUIN (AV. DU MARECHAL) – N°
 98 à N°202
 KRUGER (RUE)
 LACALPRENEDE (IMP)
 LACALPRENEDE (RUE)
 LAKANAL (BD)
 LE BASSIN
 LEROY (RUE EUGENE)
 LITRE (RUE)
 LYON (ROUTE DE – COTE PAIR)
 MALADRERIE (CHE DE LA)
 MANGOLD (RUE CHARLES)
 MOSAIQUE (RUE)
 MOULIN DU ROUSSEAU
 MURGER (RUE HENRI)

NOUVELLE DES QUAIS
 (IMPASSE)
 NOUVELLE DES QUAIS (RUE)
 NOUVELLE DU PORT (RUE)
 PEYROT (RUE DU PROFESSEUR)
 PORT (ALL DU)
 RASTIGNAC (RUE DE)
 RAYNAL (RUE DU COLONEL)
 RIBOT (RUE)
 ROUSSEAU (CHE DU)
 SAINTE CLAIRE (IMP)
 SAINTE CLAIRE (RUE)
 SIEGFRIED (RUE)
 ST PIERRE ES LIENS (RUE)
 TABACS (RUE DES)
 THERMES (RUE DES)
 TOMBELLE (RUE DE LA)
 VACHER (RUE GEORGES)
 VESONE (BD DE)
 VESONE (IMP DE)
 VESONE (RUE DE)
 VIEUX CIMETIERES (RUE DES)
 WALDECK ROUSSEAU (RUE)

Boulazac, rues mentionnées ci-dessous :

ADER (RUE CLEMENT)
 AGORA (LES HAUTS D')
 ALLENDE (RUE SALVADOR)
 ATUR (ROUTE D')
 BALAVOINE (ESPACE DANIEL)
 BAREL (RUE MAX)
 BAREYROU (ZAE)
 BARRAULT (RUE J-L)
 BAUCHAUD (CHEMIN DE)
 BAUCHAUD (ROUTE DE)
 BAUDELAIRE (IMPASSE C)
 BEAUREGARD (IMPASSE DE)
 BEREGOVOY (RUE PIERRE)
 BLEUETS (IMPASSE DES)
 BLUM (PLACE LEON)
 BOIS (CHEMIN DES)
 BOISSERIE (AVENUE
 EDOUARD)
 BONNABEAU (IMPASSE et LIEU
 DIT))
 BOUCHER (AVENUE HELENE)
 BRANCHIER (ROUTE DU)
 BRASSENS (RUE GEORGES)
 BREGERE (IMPASSE DE LA)
 BREL (IMP. JACQUES)
 BRESSON (IMPASSE ROBERT)
 BRUGES (CHEMIN DES)
 CAMUS (RUE ALBERT)
 CASANOVA (RUE DANIELE)
 CHAR (RUE RENE)
 CHATAIGNIERS (IMP. DES)
 CHÂTEAU D'EAU (CHEMIN DU)
 CHATELOU (CHEMIN DU)
 CHOPIN (RUE FREDERIC)
 CLAIRIERE (CHEMIN DE LA)
 COMBE NEUVE (ROUTE DE)
 COMBES (CHEMIN DES)
 COMBESCOT (IMP CAMILLE)
 COT (RUE PIERRE)
 CROS (CHEMIN DU)
 19 MARS 1962 (RUE DU)
 DOISNEAU (RUE ROBERT)
 DOLLET BLANCHOU (IMP.)
 ELUARD (RUE PAUL)
 ETANG (CHEMIN DE L')

FARGES (RUE Y.)
 FARGES PROLONGEE (RUE Y.)
 FAURE (RUE ANDRE)
 FILOLIE (ROUTE DE LA)
 FRONDAL (ROUTE DU)
 GALAXIE (RESIDENCE)
 GANCE (RUE ABEL)
 GARCIA LORCA (RUE F.)
 GOUGES (RUE OLYMPE DE)
 GRANDE MAISON (CHEMIN DE)
 GRANDS CHENES (CHEMIN
 DES)
 GRANDS CHENES (ROUTE DES)
 8 MAI 1945 (AVENUE DU)
 HUGO (RUE VICTOR)
 JAUNOUR (CHEMIN DE)
 JAUNOUR (ROUTE DE)
 JAURES (AVENUE JEAN)
 JOUYEUX (RUE GEORGES)
 LAMARTINE (IMPASSE)
 LANDRY II (ZI)
 LANDRY (RUE DE)
 LAVIGNAC (RUE M.
 PROLONGEE)
 LAVIGNAC (RUE M.)
 LECLERC (IMPASSE FELIX)
 LEGER (RUE FERNAND)
 LE GOFF (IMPASSE VINCENT)
 LIBERTE (RUE DE LA)
 LURCAT (RUE JEAN)
 LUTHER KING (RUE MARTIN)
 LYON (RTE DE – COTE PAIR)
 MAYOU (CHEMIN DU LAC)
 MERLES (CHEMIN DES)
 MESANGES (RUE DES)
 MICHEL (RUE LOUISE)
 MILLAT (RUE ALICE)
 MOCQUET (RUE GUY)
 MONMOUSSEAU (RUE GASTON)
 MONPLAISIR (IMPASSE)
 MOULIN (RUE JEAN)
 MOZART (RUE W.A.)
 NADAR (IMP. FELIX)
 NIEPCE (RUE NICEPHORE)
 NERUDA (RUE PABLO)

NOBEL (RUE ALFRED)
 PERON (RUE YVES)
 PETITE BORIE (ROUTE DE LA)
 PEYCHAUDOU (ROUTE DE)
 PEY HARRY (RUE DE)
 PHILIPPE (RUE GERARD)
 PIAF (IMP. EDITH)
 PICASSO (RUE PABLO)
 PINS (CHEMIN DES)
 POLIGNAC (CHEMIN DE)
 PRES VERTS (RESIDENCE LES)
 RAYMONDE (RUE)
 REBIERES (CHEMIN DES)
 REBIERES (LES)
 RENOIR (IMPASSE JEAN)
 RESISTANCE (AVENUE DE LA)
 RESISTANCE (CHEMIN DE LA)
 RIMBAUD (RUE ARTHUR)
 ROCHES (CHEMIN DES)
 SAND (RUE GEORGES)
 SCHOELCHER (RUE)
 SCHWARTZ (RUE CHARLES)
 SIAUZET (IMPASSE DE)
 SIGNORET (RUE SIMONE)
 SOUVENIR Français (RUE DU)
 SUCHET (CHEMIN DU)
 TATI (IMPASSE JACQUES)
 TRIOLET (RUE ELSA)
 TRISTAN (RUE FLORA)
 VAILLANT COUTURIER (AV.
 PAUL)
 VALLES (RUE JULES)
 VERLAINE (IMPASSE PAUL)
 VESSAT (CHEMIN DU)
 VIGIER (RUE JEANNE)
 VIGNY (IMPASSE A. DE)
 VILAR (RUE JEAN)
 VINCI (RUE LEONARD DE –
 COTE EST – LANDRY 2)
 VIOLETTES (IMPASSE DES)
 WALLON (RUE HENRI)
 ZOLA (AVENUE EMILE – DU RD
 POINT' AV. H. DE CUMOND
 VERS ST. LAURENT/MANOIRE)

La section 2 contrôle également, sur l'ensemble du département de la Dordogne, l'application de la législation du travail dans les entreprises, établissements, agences et activités qui suivent :

- EDF et ses filiales RTE-EDF transport, ERDF et EDF Développement Environnement (EDEV),
- GDF SUEZ et ses filiales GRDF et GRT Gaz,
- FRANCE TELECOM.

Sur l'emprise de la section 2, le contrôle de l'application de la législation du travail dans les professions agricoles définies à l'article L 717-1 du Code Rural et dans l'industrie agro-alimentaire est assuré par la section 4, spécialisée en agriculture et agroalimentaire.

SECTION 3

Localisation :

La section 3 est localisée au n° 2, rue de la Cité 24000 PERIGUEUX.

Délimitation :

La section 3 contrôle l'application de la législation du travail dans les entreprises, établissements, agences et activités situés sur les territoires suivants :

- Commune de Trélissac,
- Cantons de Beaumont, Belves, Carlux, Domme, Excideuil, Hautefort, Le Bugue, le Buisson de Cadouin, Montignac, Monpazier, Saint Cyprien, Salignac Eyvigues, Sarlat, Terrasson, Thenon, Villefranche du Périgord,

- Périgueux : rues mentionnées ci-dessous :

34 ^{ème} RGT D'ARTILLERIE (RUE DU)	BLOY (RUE LEON)	DAUMESNIL (GALERIE)
5 ^{ème} RGT DE CHASSEURS (RUE DU)	BONAVENTURE (RUE BERTHE)	DAUMESNIL (PL)
ABADIE (RUE)	BONNELIE (RUE DU SERGENT)	DE GAULLE (PL DU GENERAL)
ABREUVOIR (RUE DE L')	BONNET (RUE DESIRE)	DE LACROUSILLE (RUE AMEDE)
AGUESSEAU (RUE D')	BOSCH (RUE MARTIN)	DENFERT ROCHEREAU (RUE)
ALBERT (IMPASSE)	BRIDE (RUE DE LA)	DESCHAMPS (RUE ANTOINE)
ALBERT (RUE)	BUGEAUD (PL)	DESMOULIN (RUE CAMILLE)
ALMA (RUE DE L')	CACHEPUR (CHEMIN DE)	DRAPEAUX (RUE DES)
ANCIENNE PREFECTURE (RUE)	CALVAIRE (RUE DU)	DU MUSEE (PL)
ARC (RUE DE L')	CEBRADES (RUE DES)	DUMAS (RUE PAUL)
ARSAULT (RUE DE L')	CHAINES (RUE DES)	DUMAS (RUE J.BAPTISTE)
ARSONVAL (RUE ARSENE D')	CHANCELIER DE L'HOPITAL (RUE)	DUMONTEIL (RUE FULBERT)
ARTS (RUE DES)	CHAPTAL (RUE J A)	DUPUY (RUE JEAN)
AUBAREDE (RUE)	CHARNAY FRACHET (RUE)	EGUILLERIE (RUE)
AUBERGERIE (RUE)	CHAUDRONNIERS (RUE DES)	ETRIER (RUE DE L')
AUGUSTINS (RUE DES)	CHAUMONT (RUE EMILE)	FAIDHERBE (IMPASSE)
BAINS (RUE DES)	CIMETIERE ST SILAIN (RUE DU)	FAIDHERBE (PL)
BARBECANE (RUE)	CLARTE (IMPASSE DE LA)	FARGES (RUE DES)
BARRIS (PONT DES)	CLARTE (RUE DE LA)	FARGES (RUELLE DES)
BASQUES (RUE DES)	CLAUTRE (PL DE LA)	FENELON (RUE)
BERANGER (IMP)	CLEDAT (RUE JEAN)	FONTAINE DES MALADES
BERANGER (RUE)	CODERC (PL DU)	FONTAINE DES MALADES (RUE)
BERGERAC (RTE DE - SECTEUR PERIGUEUX)	COLOMB (RUE CHRISTOPHE)	FOUINE (IMPASSE DE LA)
BERGERAC (RUE DE)	COLONIES (RUE DES)	FRANÇAIS (RUE DES)
BERGERE (RUE)	COMBATTANT D'INDOCHINE (RUE DU)	FRANCS MACONS (RUE DES)
BERTHOLET (RUE)	CONDE (RUE)	GAITE (RUE DE LA)
BERTIN (RUE)	CONSEIL (IMPASSE DU)	GALLIENI (RUE MARECHAL)
BESNAULT GEND LEFORT (RUE ADJ)	CONSEIL (RUE DU)	GARENNES (LD LES)
BEYLOT (RUE)	CONSTITUTION (RUE DE LA)	GAY LUSSAC (RUE)
	DAUMESNIL (AV)	GRENADE (RUE DE)
	DAUMESNIL (GAL)	GUE DE BARNABE (RUE DU)
		GOUDEAU (PLACE EMILE)
		HARMONIE (RUE DE L')

HAUTE DES COMMEYMIES (RUE)
 HAUTE SAINT GEORGES (RUE)
 HOCHE (PL)
 HOTEL DE VILLE (PL DE L')
 HOTEL DE VILLE (RUE DE L')
 JARDINIERS (RUE DES)
 JEAN PIERRE (RUE)
 JOFFRE (RUE MARECHAL)
 JUDAIQUE (RUE)
 LACOMBE (RUE)
 LACUEILLE (RUE GABRIEL)
 LANMARY (RUE DE)
 LAVOISIER (RUE)
 LE LORRAIN (RUE JACQUES)
 LIMOGÉANNE (IMP)
 LIMOGÉANNE (RUE)
 LYON (RTE DE- COTE IMPAIR)
 LYS (RUE DU)
 MACE (RUE JEAN)
 MADAGASCAR (RUE DE)
 MAGNE (RUE PIERRE)
 MALESHERBES (RUE)
 MARCHE AU BOIS (PL DU)
 MARECHAL FOCH (RUE)
 MARTIN (RUE ALBERT)
 MATAGUERRE (RUE)
 MAUVARD (PLACE)
 MAUVARD (RUE)
 MIGNOT (RUE)
 MILOR (RUE)
 MISERICORDE (RUE DE LA)
 MODESTE (RUE)
 MOISSAN (RUE)
 MONTAIGNE (BD MICHEL)
 MONTAIGNE (CRS MICHEL)
 MONTAIGNE (PL)
 MONTAIGNE (RUE)
 MORAND (RUE GENERAL)

NATION (RUE DE LA)
 NAVARRE (PLACE DE)
 NIVEAU (RUE DU)
 NOTRE DAME (RUE)
 OIE (RUE DE L')
 PARMENTIER (RUE)
 PAVILLON (RUE DU)
 PEPINIERE (RUE DE LA)
 PETIT CHANGE (BD DU)
 PLACES (IMPASSE DES)
 PLACES (RUE DES)
 PLANTIER (RUE)
 PONT JAPHET (RUE DU)
 PONT SUD
 PORT DE GRAULE (IMP DU)
 PORT DE GRAULE (RUE DU)
 POZZI (RUE DU PROFESSEUR)
 PRES (IMPASSE DES)
 PRES (RUE DES)
 PUIITS LIMOGÉANNE (RUE DU)
 REMPARTS (IMPASSE DES)
 REPUBLIQUE (RUE DE LA)
 REY (RUE JEAN)
 REYDIE (RUE)
 RIVIERE (RUE DE LA)
 ROLETROU (RUE)
 ROUGET DE L'ISLE (RUE)
 ROUX (RUE PIERRE EMILE)
 SAGESSE (RUE DE LA)
 SAIGNE (1^{ère} IMP ANDRE)
 SAIGNE (2^{ème} IMPASSE ANDRE)
 SAIGNE (RUE ANDRE)
 SAINT FRONT (RUE)
 SAINT GEORGES (CRS)
 SAINT GEORGES (IMP)
 SAINT LOUIS (PL)
 SAINT LOUIS (RUE)
 SAINT ROCH (RUE)
 SAINT SILAIN (PL)

SAINT SILAIN (RUE)
 SAINTE CECILE (IMP)
 SAINTE MARTHE (RUE)
 SALINIERE (RUE)
 SALOMON (RUE)
 SAUMANDE (BD GEORGES)
 SEGUIER (IMPASSE)
 SEGUIER (RUE)
 SELLE (RUE DE LA)
 SEMINAIRE (RUE DU)
 SENEGAL (RUE DU)
 SERMENT (RUE DU)
 ST GEORGES (CHEMIN DE)
 ST GEORGES (COURS)
 ST GEORGES (IMPASSE)
 ST GEORGES (PLACE)
 ST GEORGES (PONT DE)
 ST JOSEPH (RUE)
 STALINGRAD (BD DE)
 STATION (RUE DE LA)
 STATION ST GEORGES (CHEMIN DE LA)
 SULLY (RUE)
 TAILLEFER (PASSAGE)
 TAILLEFER (RUE)
 TALLEYRAND PERIGORD (RUE)
 TANNERIES (RUE DES)
 TEINTURIERS (RUE DES)
 THOIN (PLACE DU)
 TONKIN (RUE DU)
 TOURNY (ALL DE)
 TOURNY (CRS)
 TOURVILLE (RUE)
 TRANQUILLE (RUE)
 UNION (RUE DE L')
 VERTU (RUE DE LA)
 VOLTAIRE (RUE)

Boulazac : rues mentionnées ci-dessous :

ABADIE (RUE ROGER D')
 AGORA
 AGORA (RES ESPACE)
 ALSACIENS (RUE DES)
 ARMAND (RUE)
 BAINS (RUE DES)
 BEAUSEJOUR (LIEU DIT)
 BELGES (RUE DES)
 BONVOISIN (RUE)
 BOUVIER (AVENUE FIRMIN)
 BRANLY (RUE)
 BUSSIÈRE (RUE VALENTINE)
 CALIFORNIE (RUE DE)
 CAMPING (CHEMIN DU)
 CANADA (RUE DU)
 CHANGE (BOULEVARD DU PETIT)
 CHAPDEVILLE (RUE G)
 CHICAGO (RUE DE)
 COMBE DE L'EGLISE
 COULAUD NORD
 COULAUD SUD
 CROIZAT (AVENUE AMBROISE)
 CUMOND (AVENUE HENRI DE)
 DELBOS (RUE YVON)
 DELUC (AVENUE HENRI)
 DESCHAMPS (IMPASSE ANTOINE)
 DESCHAMPS (RUE ANTOINE)
 DESNOS (AVENUE ROBERT)

DESPLAT (RUE J.)
 DUBOIS (RUE J.)
 DUCLOS (ALLEE JACQUES)
 DUPUIS (IMPASSE J.)
 DUPUIS (RUE JEAN)
 EDISON (RUE)
 EIFFEL (RUE GUSTAVE)
 FLORIDE (RUE DE)
 FOURNIER (RUE MAJORAL)
 FRACHON (AVENUE BENOIT)
 FRANKLIN (IMPASSE)
 FRANKLIN (RUE)
 GARENNE (RUE DE LA)
 HOLLANDAIS (RUE DES)
 JARDINIERS (IMPASSE DES)
 JARDINS (RUE DES)
 KENNEDY (RUE JOHN)
 LABROT (PLACE MARCEL)
 LACORRE (RUE SUZANNE)
 LAJOINIE (RUE R.J.)
 LAMOURA (CHEMIN DE)
 LANDRY I (ZI)
 LE ROY (RUE E.)
 LEGOUTEUX (PLACE VALENTIN)
 LESCURE (AVENUE LOUIS)
 LESPARAT EST
 LESPARAT OUEST
 LINDBERG (RUE)
 LOISIRS (RUE DES)

LOUISIANE (RUE DE LA)
 LUXEMBOURG (RUE DU)
 MANDELA (ESPACE NELSON)
 MARTIN (RUE PIERRE)
 MARSICOU (CHAMP DE)
 MARYLAND (RUE DU)
 MISSOURI (RUE DU)
 MITTERAND (AVENUE FRANCOIS)
 PATROUILLAUD (IMPASSE)
 PATROUILLAUD (RUE)
 PAUL (AVENUE MARCEL)
 PAVILLON (RUE DU)
 POMPIER (RUE JEAN)
 PONTEIX (Zone du)
 SOMME (RUE DE LA)
 SOURCE (CHEMIN DE LA)
 ST-MARTIN (PLACE G.)
 TEXAS (RUE DU)
 TIMBAUD (RUE J.P.)
 VAUQUOIS (RUE DE)
 VINCI (RUE LEONARD DE - COTE OUEST - LANDRY 1)
 WORMS (RUE GERMINAL)
 ZOLA (AV. EMILE - DU RD, POINT MEMORIAL A L'AV. Henri DE CUMOND)

La section 3 a également compétence pour intervenir dans l'établissement PHIL@POSTE à BOULAZAC (24750)

Sur l'emprise de la section 3, le contrôle de l'application de la législation du travail dans les professions agricoles définies à l'article L 717-1 du Code Rural et dans l'industrie agro-alimentaire est assuré par la section 4, spécialisée en agriculture et agroalimentaire.

SECTION 4 – Spécialisée en agriculture et agroalimentaire

Localisation :

La section 4 spécialisée en agriculture et agroalimentaire est localisée au n° 2, rue de la Cité 24000 PERIGUEUX.

Délimitation :

La section 4 spécialisée en agriculture et agroalimentaire contrôle, sur l'ensemble du département de la Dordogne, l'application de la législation du travail dans les entreprises, établissements, agences et exploitations relevant :

A - des professions agricoles telles que définies par l'article L 717-1 du code rural,

B - des filières d'activité, telles que résultant de la nouvelle nomenclature d'activités française approuvée par décret n° 2007-1888 du 26 décembre 2007 : 1011 Z : transformation et conservation de la viande de boucherie ; 1012 Z : transformation et conservation de la viande de volaille ; 1013 A : préparation industrielle à base de viande ; 1020 Z : transformation et conservation de poissons, crustacés et de mollusques, 1031 Z : transformation et conservation de pommes de terre ; 1032 Z : préparation de jus de fruits et de légumes ; 1039 A : autre transformation et conservation de légumes ; 1039 B : transformation et conservation de fruits ; 1041 A : fabrication d'huiles et graisses brutes ; 1041 B : fabrication d'huiles et graisses raffinées ; 1042 Z : fabrication de margarine et graisses comestibles similaires ; 1051 A : fabrication de lait liquide et de produits frais ; 1051 B : fabrication de beurre ; 1051 C : fabrication de fromage ; 1051 D : fabrication d'autres produits laitiers ; 1052 Z : fabrication de glaces et sorbets ; 1061 A : meunerie ; 1061 B : autres activités du travail du grain ; 1062 Z : fabrication de produits amylacés ; 1071 A : fabrication industrielle de pain et pâtisserie fraîche ; 1072 Z : fabrication de biscuits, biscottes et pâtisserie de conservation ; 1073 Z : fabrication de pâtes alimentaires ; 1081 Z : fabrication de sucre ; 1082 Z : fabrication de cacao, chocolat et de produits de confiserie ; 1083 Z : transformation du café et du thé ; 1084 Z : fabrication de condiments et assaisonnements ; 1085 Z : fabrication de plats préparés ; 1086 Z : fabrication d'aliments homogénéisés et diététiques ; 1089 Z : fabrication d'autres produits alimentaires ; 1091 Z : fabrication d'aliments pour animaux de ferme ; 1092 Z : fabrication d'aliments pour animaux de compagnie ; 1101 Z : production de boissons alcooliques distillées ; 1102 A : fabrication de vins effervescents ; 1102 B : vinification ; 1103 Z : fabrication de cidre et de vins de fruits ; 1104 Z : fabrication d'autres boissons fermentées non distillées ; 1105 Z : fabrication de bière ; 1106 Z : fabrication de malt ; 1107 A : industrie des eaux de table ; 1107 B : production de boissons rafraîchissantes ; 1200 Z : fabrication de produits à base de tabac.

La section 4 spécialisée en agriculture et agroalimentaire contrôle également l'application de la législation du travail dans les activités permanentes ou temporaires assurées par les entreprises extérieures intervenant au sein des entreprises, établissements, agences et exploitations visés aux paragraphes A et B précédents.

La section 4 contrôle, sur l'ensemble du département de la Dordogne, l'application de la législation du travail dans les entreprises, établissements, agences et activités qui suivent :

- PERIBUS et CFTA,
- Transport aérien sous les nomenclatures 5110Z, 5121Z et 5122Z ainsi que toutes activités industrielles, commerciales et associatives à caractère temporaire ou permanent exercées sur l'emprise des aéroports et aérodromes du département de la Dordogne,
- SNCF et ASF ainsi que toutes activités industrielles, commerciales et associatives à caractère temporaire ou permanent exercées sur l'emprise de ces entreprises,
- Centre technique interprofessionnel des fruits et légumes (CTIFL) à Prigonrieux (24130).